

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 05 novembre 2012 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Mario Laplante  
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie  
Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

### **ORDRE DU JOUR**

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**2- Adoption des procès-verbaux**

**2.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du premier octobre 2012.

**2.2** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du premier novembre 2012.

**3- Administration financière**

**3.1** Comptes à payer.

**3.2** Rapport du maire.

**4- Administration générale**

**4.1** Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

**4.2** Soirée des fêtes.

**4.3** Fermeture du bureau municipal à l'occasion du temps des Fêtes.

**4.4** Demandes de la conciergerie.

**4.5** Destruction d'archives.

**5- Sécurité publique et sécurité civile**

**5.1** Renouvellement de location et d'entretien des bornes sèches.

**5.2** Contrat forfaitaire avec Ferme Beau-Porc enr. pour l'entretien d'hiver de la borne sèche sur la propriété de monsieur André Goderre.

**5.3** Priorités d'action 2013-2014 pour la Sûreté du Québec.

**5.4** Comité d'arrimage (mandat).

**5.5** Réfection de l'asphalte devant la caserne.

**6- Transport routier**

**6.1** Adjudication de la soumission par voie d'invitation pour le sel à déglacer (300 tonnes).

**6.2** Adjudication de la soumission par voie d'invitation pour l'entretien hivernal des cours des édifices publics.

**6.3** Demande de subvention au ministre des Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

**6.4** Entente intermunicipale pour les services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains.

**6.5** Fondation du rang 9 (décompte progressif # 1).

**6.6** Pavage rang 11, Grande Ligne et Principale (décompte progressif # 1).

- 6.7 Pose d'un luminaire dans la courbe près du 2645 rang 9.
- 6.8 Fossé à nettoyer dans le rang 9.
- 6.9 Vente d'une tournette en métal.
- 6.10 Vente de deux ponceaux.
- 6.11 Conditionneur de carburant.
- 6.12 Nettoyage des puisards de rues.
- 6.13 Marquage d'arrêts aux intersections de différents chemins.

**7- Hygiène du milieu**

- 7.1 Adjudication de la soumission pour la réparation du barrage Georges-Maurice.
- 7.2 Adjudication de la soumission pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées.
- 7.3 Adoption du budget 2013 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
- 7.4 Mandat pour l'utilisation d'un olfactomètre.

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

- 8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2012.
- 8.2 Demande de dérogation mineure pour le 1434 rang 11.

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

- 9.1 Rapport de la réunion du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Valérien du 09 octobre 2012.
- 9.2 Association de baseball amateur des communautés rurales de la Montérégie et du Centre du Québec.
- 9.3 Embauche du coordonnateur en loisirs.
- 9.4 Abri/pavillon (décompte progressif # 1).
- 9.5 Demande de l'école St-Pierre (gratuité de la salle communautaire)
- 9.6 Lettre de Constructions Dannick Chaput inc.
- 9.7 Réparation des modules de skatepark.

**10- Avis de motion**

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2012-68 décrétant les taux de taxations et tarifications pour l'exercice financier 2013.
- 10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2012-67 modifiant le règlement 2010-33 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

- 11.1 Adoption du règlement 2012-65 relatif aux animaux.
- 11.2 Adoption du règlement 2012-66 autorisant des travaux de réfection civils au barrage Georges-Maurice et autorisant un emprunt pour en acquitter une partie du coût.

**12- Affaire(s) nouvelle(s)**

- 12.1 Lettre de madame Louise Meunier de Fondation Caramel.
- 12.2 Offre de services de Laboratoire Environex.
- 12.3 Réparation du camion incendie 8600, année 2005.
- 12.4 Ferme Ludrey (Déneigement).
- 12.5 Lettre de madame Claire Laroche.
- 12.6 Demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Valérien.
- 12.7 Demande de pose d'un luminaire de rue.

- 12.8 Addenda modifiant les orientations gouvernementales en aménagement pour le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- 12.9 Mandat estimé de coûts pour le secteur Leclerc.
- 12.10 Mandat à l'avocate.
- 12.11 Programmation révisée de la Taxe d'accise.

**13- Période de question(s)**

**14- Levée (ou ajournement) de la séance**

.....

**Période de réflexion**

L'assemblée débute par une courte période de réflexion.

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 443-11-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour et de rajouter à Affaires nouvelles

- 12.1 Lettre de madame Louise Meunier de Fondation Caramel.
- 12.2 Offre de services de Laboratoire Environex.
- 12.3 Réparation du camion incendie 8600, année 2005.
- 12.4 Ferme Ludrey (Déneigement).
- 12.5 Lettre de madame Claire Laroche.
- 12.6 Demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Valérien.
- 12.7 Demande de pose d'un luminaire de rue.
- 12.8 Addenda modifiant les orientations gouvernementales en aménagement pour le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- 12.9 Mandat estimé de coûts pour le secteur Leclerc.
- 12.10 Mandat à l'avocate.
- 12.11 Programmation révisée de la Taxe d'accise.

et de retirer les articles suivants;

- 6.7 Pose d'un luminaire dans la courbe près du 2645 rang 9.
- 6.11 Conditionneur de carburant.
- 8.2 Demande de dérogation mineure pour le 1434 rang 11.
- 11.1 Adoption règlement 2012-65 relatif aux animaux.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du premier octobre 2012**

**Résolution 444-11-2012**

Il est proposé monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du premier octobre 2012 telles que rédigées.

**2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du premier novembre 2012**

**Résolution 445-11-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du premier novembre 2012 telles que rédigées.

## **ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **3.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 446-11-2012**

Il est proposé monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 32,413.65\$, les comptes payés au montant de 35,923.16\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 05 novembre 2012 au montant de 779,919.56\$ le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

### **3.2 Rapport du maire**

#### **Chères citoyennes et chers citoyens,**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal de la province de Québec, je vous entretiens dans le présent rapport, des points suivants concernant la situation financière de la Municipalité:

1. Rapport du vérificateur au 31 décembre 2011.
2. Programme de dépenses en immobilisations (activités d'investissement)
3. Indications préliminaires de la situation financière de l'exercice courant.
4. La rémunération des Élus.
5. Liste des contrats conclus par la Municipalité depuis mon dernier Rapport.
6. Réalisations de l'année 2012.
7. Orientations générales du budget 2013.
8. Remerciements

#### **1. Rapport du vérificateur au 31 décembre 2011:**

Le rapport du vérificateur pour l'année 2011 indique des revenus et des affectations de 2 628 645\$ et des dépenses et des virements de 2 493 024\$ pour un excédent net d'exercice pour l'année 2011 de 135 621\$ donnant un excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2011 de l'ordre de 841 191\$ et un excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés de l'ordre de 391 842\$.

#### **2. Programme de dépenses en immobilisations (activités d'investissement)**

Le programme des activités d'investissement pour les 3 à 5 prochaines années, soit 2008 à 2011 ou 2008 à 2013 pourrait être comme suit pour ne nommer que ces dossiers et nous sommes à faire les estimations :

Camion incendie (plan de mesure d'urgence, schéma de couverture de risques)

Ponts et viaducs (Repris par le ministère)

8<sup>e</sup> Rang : réfection sur 3 kilomètres (fondation et asphalte)

9<sup>e</sup> Rang : dynamitage et creusage de fossés

Rue du Coteau : asphalte pour l'accès à la propriété

#### **3. Indications préliminaires de la situation financière de l'exercice courant:**

Au 1er janvier 2012, le rôle d'évaluation foncière (première année du rôle triennal 2011, 2012 et 2013) était de l'ordre de 203,989,800\$ pour les immeubles imposables.

Au 31 octobre 2012, les dépenses sont estimées à 2,555,322.54\$ et les revenus sont estimés à 2,881,044.86\$.

#### **4. La rémunération des Élus en 2012**

La rémunération des Élus au Conseil comporte un traitement annuel de 12 076.80\$ pour le Maire, répartie comme suit: rémunération: 8 050.32\$ et allocation de dépenses: 4 026.48\$. Pour chacun des Conseillères et Conseillers : 4 889.04\$ réparti comme suit: rémunération de base et additionnelle: 3 256.56\$ et allocation de dépenses de base et additionnelle: 1 632.48\$.

Pour la participation à la Municipalité régionale de comté les Maskoutains, le Maire reçoit en rémunération et allocation de dépenses, un montant 617.29\$ : dont 548.71\$ (soit 365.81\$ à titre de rémunération et 182.90\$ à titre d'allocation de dépenses) par mois à titre de membre du Conseil de la MRC les Maskoutains, incluant sa participation à un ou plusieurs comités, et 68.58\$ (soit 45.72\$ à titre de rémunération et 22.86\$ à titre d'allocation de dépenses) par mois à titre de présidente de la commission permanente de la famille.

L'Élue déléguée à la Régie des déchets reçoit un montant de 89.36\$ par séance, réparti comme suit: rémunération: 59.57\$ et allocation de dépenses: 29.79\$.

#### **5. Liste des contrats conclus par la Municipalité depuis le dernier Rapport du Maire:**

Je vous fais connaître ici, la liste de tous les contrats (taxes au net) comportant une dépense de plus de 25 000\$ ainsi que ceux comportant une dépense de plus de 2 000\$, qui ont été conclus avec un même cocontractant et qui ferait en sorte que l'ensemble de ces contrats comporterait une dépense totale qui dépasserait 25 000\$, au 31 octobre 2012, contrats conclus par la Municipalité depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le rapport de notre situation financière a été déposé (dépenses au net):

Groupe Ultima–MMQ (assurance de la Municipalité)	53,950.00\$
Excavation F. Paquette (déneigement, rechargement, etc.)	327,164.73\$
MRC des Maskoutains (quote-part, rôle d'évaluation)	84,092.60\$
Financière Banque Nationale (renouvellement règlements d'emprunts)	105,537.71\$
Ministre des Finances (Sûreté du Québec, permis MDDEP, etc)	204,383.00\$
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	139,430.93\$
CIMA+ (barrage Georges-Maurice)	43,247.75\$
Calclo inc. (Abrasif)	37,912.88\$
Pavage Maska inc. (pose de bitume)	539,822.49\$
Industrie Lafleur inc. (camion incendie)	226,248.08\$
Bertrand Ostiguy inc. (réfection rang 9)	160,790.27\$

#### **6. Réalisations de l'année 2012.**

Voici les principaux dossiers ou partie de ceux-ci qui ont été réalisés au cours du présent exercice:

Appui aux activités de loisirs;  
Festi-Neige (janvier);  
Vin et fromages (avril)  
Festi Sable (juillet);  
Sécurijours (camp de jour);  
Fête d'Halloween (cinéma en famille) (octobre);  
Parade de Noël (décembre);  
Appui aux organismes communautaires;

Des modifications ont été apportées à certains articles de règlements municipaux afin qu'ils soient mieux adaptés aux réalités actuelles.

Entente pour la mise en place du réseau Internet haute vitesse.  
Mise en place du conseil sans papier.  
Acquisition du logiciel Première ligne (communications d'urgence).  
Installation d'un défibrillateur à la salle communautaire (don Fondation Cardio Montérégienne).  
Installation d'une borne sèche au 10<sup>e</sup> rang.  
Installation d'un réservoir pétrolier pour l'approvisionnement des véhicules municipaux.  
Construction d'un abri/pavillon au terrain des loisirs.  
Embauchage et formation des nouveaux pompiers volontaires.  
Remplacement du poste de commandement pour les services incendie et premiers répondants.  
Rechargement de chemins (rang petit 8, chemin Acton et Perreault-Guilmain).  
Différents contrats pour l'entretien du territoire municipal (ouverture de chemin d'hiver, ouverture de cour, abrasif, abat poussière, fauchage de levée de chemin, archivage de dossiers).  
Règlement d'emprunt pour la réfection du 9<sup>e</sup> rang et la pose d'asphalte rue principale, une partie du chemin Grande ligne et du rang 11.  
Adoption du code d'éthique et de déontologie pour les élus et les employés.  
Réfection du pont du ruisseau Des Aulnages par le MTQ.  
Embauche d'une coordonnatrice et d'animateurs pour le camp de jour.  
Mandats d'ingénierie (mesures des boues et des volumes des étangs aérés, évaluation du bassin de rétention, plan pour la réparation du barrage Georges-Maurice).  
Programmation de la taxe d'accise 2010-2013.  
Demandes de nettoyage de cours d'eau à la MRC.  
Plusieurs demandes auprès du ministère des transports au sujet du réseau routier.  
Formations pour les employés et les élus (es).  
Renouvellement de l'entente d'entraide mutuelle en matière d'incendie.

Le Conseil municipal a rencontré des personnes ressources et organismes régionaux dans certains dossiers et répondu à diverses demandes de citoyens.

## **7. Orientations générales du budget 2013:**

Voici les principaux projets sur lesquels les Membres du Conseil se pencheront au cours de l'exercice budgétaire 2013:

- Un suivi pour les dossiers en cours sera effectué. Les sommes nécessaires et prévues au budget 2012 seront reportées.
- Nous sommes en attente de permis de différents ministères concernant le barrage Georges Maurice (réparations rendues nécessaires dû à l'affaissement du terrain le long de la rive de la Rivière Noire).
- L'amélioration des chemins demeure une priorité. (rechargement, creusage de fossés et asphaltage).
- Favoriser le développement de la Municipalité. (poursuivre les démarches pour l'agrandissement du périmètre urbain)
- Supporter les entreprises dans leurs démarches pour diversifier leurs activités économiques et attirer des nouveaux entrepreneurs.
- Faire les démarches pour les demandes de subvention nécessaire à la mise en place d'une piste cyclable et pédestre.
- Faciliter l'implantation d'un Centre de la petite enfance.
- Étudier la possibilité d'améliorer le service de bibliothèque.
- Appuyer les organismes communautaires.
- Aider à l'intégration des nouveaux résidents.
- Renouveler la politique de la famille.

## **8. Remerciements**

Je remercie les Membres du Conseil, les employés municipaux, les organismes, les bénévoles, les citoyennes et citoyens pour leur participation à la vie sociale, communautaire et économique de la Municipalité et pour leur contribution à la réalisation des projets 2012. Merci aux nouveaux résidents d'avoir choisi la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Soyez assurés de ma disponibilité et de mon implication dans l'évolution des dossiers et des projets futurs pour une saine administration municipale.

**Raymonde Plamondon, Maire**

**Ce rapport du maire fait partie intégrante du procès-verbal qui sera publié dans le journal municipal conformément à l'article 955 du Code municipal.**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums, j'accuse réception des déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Raymonde Plamondon, Noëlle Jodoin, Martine Lavoie et messieurs Luc Tétréault, Mario Laplante, Serge Ménard et Martin Carrier.

### **4.2 Soirée des Fêtes**

#### **Résolution 447-11-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de fixer la soirée des fêtes au 7 décembre 2012.

### **4.3 Fermeture du bureau municipal à l'occasion du temps des Fêtes**

Considérant que la fête de Noël est un mardi;

Considérant la résolution 69-03-2010;

#### **Résolution 448-11-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de fermer le bureau municipal du 21 décembre 2012 au 02 janvier 2013 inclusivement.

### **4.4 Demandes de la conciergerie**

Considérant que les élus prennent connaissance des demandes de la conciergerie en date du 22 octobre 2012;

#### **Résolution 449-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les achats suivants pour un montant de 974\$:

Loisirs :	Lumière extérieure 400 watts :	environ 300\$
Salle communautaire :	2 rideaux à la bibliothèque :	220\$
	Set de roues pour diable :	140\$
	Roulement à bille pour roue :	14\$
	Décoration de Noël :	300\$

#### **4.5 Destruction d'archives**

Considérant que l'archiviste est venu classer et alléger le volume des archives municipales;

Considérant que l'archiviste respecte les échéances d'archivage et de destruction des archives selon la Loi sur les archives;

Considérant que monsieur Dominique Boisvert soumet une liste d'archives à détruire conformément à la loi;

#### **Résolution 450-11-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de détruire les archives désignés sur la liste déposée en date du 26 octobre 2012 par Déchitech Mobile.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Renouvellement de location et d'entretien des bornes sèches (saison 2012-2013)**

#### **Résolution 451-11-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil autorise des dépenses au montant de 450\$ pour la location d'un droit d'accès déneigé à la borne-fontaine sèche de la Municipalité chez monsieur François Bérubé, 633 chemin Grande Ligne à Saint-Valérien-de-Milton et chez monsieur Guy Vincent, 1510 rang 6 à Saint-Valérien-de-Milton, dépenses sur le budget 2012.

Sur même proposition, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise le Maire ou le Maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer avec messieurs Bérubé et Vincent, le document préparé à cet effet par la Municipalité.

#### **5.2 Contrat forfaitaire avec Ferme Beau-Porc enr. pour l'entretien d'hiver de la borne sèche sur la propriété de monsieur André Goderre**

Considérant qu'il y a une borne sèche pour lutter contre les incendies sur la propriété de monsieur André Goderre sis au 1627 rang 11 à Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il faut déneiger l'accès à la borne sèche sur le bord du rang 11 et un emplacement afin de permettre aux camions d'incendie de se stationner lors d'interventions;

#### **Résolution 452-11-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de signer une entente à intervenir avec Ferme Beau-Porc enr. pour le déblaiement de la neige pour l'accès aux camions à la borne sèche et le stationnement nécessaire pour la somme forfaitaire de 450\$ pour l'année 2012-2013 et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

#### **5.3 Priorités d'action 2013-2014 pour la Sûreté du Québec**



Considérant que la Sûreté du Québec demande à la municipalité d'identifier ses priorités d'action 2013-2014;

#### **Résolution 453-11-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'identifier auprès de la Sûreté du Québec les priorités suivantes :

- 1- **Prévention** : drogue, fraude, personnes âgées, vols dans les résidences ou autres.
- 2- Application du Code de sécurité routière.
- 3- Application du règlement G-200.

#### **5.4 Comité d'arrimage (mandat)**

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est entré en vigueur le 15 février 2012;

Considérant que l'article 8.1 du schéma de couverture de risques en incendie prévoit l'implantation d'un comité responsable de l'arrimage des ressources et des organisations vouées à la sécurité publique

Considérant que selon l'article 8.2 du schéma de couverture de risque en incendie, la Municipalité doit nommer un ou des représentants du service de sécurité incendie;

Considérant qu'il est opportun de nommer un représentant sur ce comité d'arrimage;

#### **Résolution 454-11-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité et à défaut d'être présent que soit mandaté le capitaine.

#### **5.5 Réfection de l'asphalte devant la caserne**

Les élus prennent connaissance de l'estimé soumis par Pavage Maska inc. pour refaire l'asphalte de l'entrée de la caserne.

#### **Résolution 455-11-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'option # 2 de l'offre de Pavage Maska inc. au montant de 5,817.50\$, taxes en sus et que ce montant soit défrayé à même le surplus accumulé non affecté et de vérifier si les frais de transport de l'asphalte sont inclus dans le montant de 5,817.50\$

### **TRANSPORT ROUTIER**

#### **6.1 Adjudication de la soumission par voie d'invitation pour le sel à déglacer (300 tonnes)**

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de 300 tonnes de sel à déglacer (chlorure de sodium NaCL);

Considérant qu'ont soumissionné :

Technologie de Dégivrage Cargill :	Aucune soumission ;
Sifto Canada Corp:	32,647.15\$, taxes incluses ;
Calclo inc. :	30,801.80\$, taxes incluses ;
Sel Warwick inc. :	30,594.85\$, taxes incluses ;
Mines Seleine :	29,832.57\$, taxes incluses ;

### **Résolution 456-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission pour l'achat de 300 tonnes de sel à déglacer (chlorure de sodium NaCl) en vrac à Mines Seleine étant la soumission la plus basse conforme au montant de 29,832.57\$, taxes incluses.

### **6.2 Adjudication de la soumission pour l'entretien hivernal des cours des édifices publics**

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions pour l'entretien hivernal des cours de ses édifices publics ;

Considérant qu'ont soumissionné :

	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>
Excavation F.Paquette ltée	5035.91\$	5035.91\$
Excavation Réal Couture enr. :	6323.62\$	6438.60\$
Toutes taxes incluses.		

### **Résolution 457-11-2012**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Excavation F. Paquette ltée étant la soumission la plus basse conforme au montant de 5035.91\$, taxes incluses pour les saisons 2012-2013 et 2013-2014.

### **6.3 Demande de subvention au ministre des Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

Considérant que sur recommandation du député de Johnson monsieur Étienne-Alexis Boucher, le Ministre délégué aux Transports accorde une subvention de l'ordre de 22,000\$ affectant les projets d'amélioration du rang Petit 8 et du chemin Perreault-Guilmain;

Considérant les montants des dépenses dans le dossier;

### **Résolution 458-11-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les dépenses au montant de 128,159.89\$, taxes incluses sur les chemins rang Petit 8 et chemin Perreault-Guilmain pour un montant subventionné de 22,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports et que les travaux ont été exécuté conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

### **6.4 Entente intermunicipale pour les services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-10-265, adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2012, à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique à la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-10-266, adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2012, à l'effet de demander une aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Volet 3, en ce qui a trait au projet de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC, et ce, uniquement pour les municipalités signataires d'une entente, à intervenir avec la MRC, relative à ce service d'ingénierie;

CONSIDÉRANT les besoins nombreux et croissants en ingénierie et expertise technique de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT que la mise sur pied d'un service d'ingénierie municipale et l'engagement d'une ressource ingénieur par la MRC permettra d'offrir à notre municipalité des services à moindre coût et d'améliorer les compétences du personnel des municipalités signataires d'une entente relative au service d'ingénierie et d'expertise technique avec la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que seules les municipalités de la MRC signataires d'une entente d'une durée de deux ans relative au service d'ingénierie et d'expertise technique avec la MRC seront responsables et se partageront au prorata de leur utilisation du service tout déficit éventuel des coûts réels découlant des services techniques prodigués aux municipalités signataires de l'entente lors de la mise sur pied du service d'ingénierie et d'expertise technique (déduction faite de l'aide financière du MAMROT dans le cadre du PIQM- Volet 3);

CONSIDÉRANT que la mise sur pied d'un tel service d'ingénierie et d'expertise technique à la MRC nécessitera la création d'une partie distincte au budget de la MRC pour en gérer les coûts et les revenus en lien avec l'aide financière du PIQM - Volet 3 du MAMROT;

CONSIDÉRANT que seules les municipalités signataires d'une telle entente visées par cette partie distincte au budget seraient concernées par les aspects budgétaires et les décisions découlant des mandats spécifiques;

CONSIDÉRANT que, pour les services visés en vertu du PIQM - Volet 3, seuls les coûts réels des services fournis seront facturés aux municipalités signataires de l'entente précitée, plus 15 % de frais administratifs;

#### **Résolution 459-11-2012**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

D'APPROUVER l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains à intervenir avec la MRC, tel que présenté.

D'AUTORISER le maire madame Raymonde Plamondon et le directeur général monsieur Robert Leclerc à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité afin de donner application à la présente résolution.

#### **6.5 Fondation rang 9 (décompte progressif # 1)**

Considérant le dépôt du compte progressif # 1 déposé par la firme d'ingénieurs Consumaj en date du 22 octobre 2012 pour les travaux de fondation du rang 9;

Considérant que le montant s'élève à 160,790.27\$ taxes incluses;

#### **Résolution 460-11-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De payer le décompte progressif # 1 concernant les travaux de fondations du rang 9 au montant de 160,790.27\$, taxes incluses;
- De payer ce montant à même le règlement d'emprunt 2012-54;
- D'entériner la signature du directeur général concernant le décompte progressif # 1 pour le projet SV-2012-02.

#### **6.6 Pavage rang 11, Grande Ligne et Principale (décompte progressif # 1)**

Considérant le dépôt du compte progressif # 1 déposé par la firme d'ingénieurs Consumaj en date du 22 octobre 2012 pour les travaux de pavage du rang 11, Grande Ligne et rue Principale;

Considérant que le montant s'élève à 531,949.68\$ taxes incluses;

#### **Résolution 461-11-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De payer le décompte progressif # 1 concernant les travaux de pavage du rang 11, Grande Ligne et rue Principale au montant de 531,949.68\$, taxes incluses;
- De payer ce montant à même le règlement d'emprunt 2012-54;
- D'entériner la signature du directeur général concernant le décompte progressif # 1 pour le projet SV-2012-01.

#### **6.7 Pose d'un luminaire dans la courbe**

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

*Madame le maire Raymonde Plamondon se retire de la salle du conseil puisqu'elle déclare avoir un intérêt dans le dossier suivant. Monsieur Mario Laplante, maire suppléant, préside l'assemblée.*

#### **6.8 Fossé à nettoyer dans le rang 9**

Considérant que l'entrepreneur creuse de nouveaux fossés inexistants dans le rang 9 dans le cadre des travaux de réfection;

Considérant que pour bien drainer le fossé, l'eau doit se diriger dans le fossé du champ appartenant à Ferme DGR Thibault inc.;

Considérant que l'estimé des coûts est de 520\$, taxes en sus;

Considérant que ces travaux vont bonifier l'égouttement de la propriété municipale et de la propriété contigüe;

#### **Résolution 462-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les travaux de nettoyage dudit fossé soient défrayés moitié indivise entre Ferme DGR Thibault inc. et la municipalité.

*Madame Raymonde Plamondon reprend son siège à la table des délibérations.*

**6.9 Vente d'une tournette en métal**

Il y aura publication de vente de la tournette en métal dans le journal municipal.

**6.10 Vente de deux ponceaux**

Il y aura publication de vente de deux ponceaux dans le journal municipal.

**6.11 Conditionneur de carburant**

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

**6.12 Nettoyage de puisard de rues**

Considérant que les puisards de rues sont dus à être nettoyés;

Considérant qu'il y a environ 80 puisards de rues à nettoyer;

**Résolution 463-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme Myrroy afin de procéder au nettoyage des puisards de rues au montant de 12\$ chacun soit un montant total de 960\$, taxes en sus.

**6.13 Marquage d'arrêts aux intersections de différents chemins**

Considérant que suite aux travaux de pavage prévus, il serait opportun de marquer diverses lignes d'arrêt;

**Résolution 464-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'effectuer le marquage de lignes d'arrêt sur la chaussée aux intersections du chemin Grande Ligne et chemin Roxton, du chemin Grand Ligne et du rang 11 et chemin Grande Ligne et rang 8.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**7.1 Adjudication de la soumission pour la réparation du barrage Georges-Maurice**

Considérant que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs oblige la Municipalité à réparer le barrage Georges-Maurice;

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions publiques;

Considérant qu'ont soumissionné :

Environnement routier NRJ inc. :	331,256.77\$, taxes incluses;
Construction Cyvex inc. :	494,259.13\$, taxes incluses;



Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inviter monsieur David Girard afin de nous expliquer ce système.

## **URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

### **8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2012**

Le rapport est déposé.

### **8.2 Dérogation mineure pour le 1434 rang 11**

Cet item est retiré de l'ordre du jour.  
Une nouvelle rencontre du CCU est à prévoir.

## **LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

### **9.1 Rapport de la réunion du conseil d'administration des Loisirs Saint-Valérien**

Le rapport du 09 octobre 2012 est déposé.

### **9.2 Association de baseball amateur des communautés rurales de la Montérégie et du Centre du Québec**

Considérant le projet d'implanter une activité de baseball dans 18 communautés rurales;

Considérant que les parcs de baseball sont sous utilisés;

Considérant que la contribution minimum de la municipalité est d'entretenir le terrain de baseball et au besoin de faire quelques correctifs;

Considérant que cette activité s'adresse aux garçons et aux filles de 4 à 22 ans et que les jeunes voulant adhérer à cette activité n'ont pas besoin d'avoir déjà joué;

Considérant la recommandation favorable du comité des loisirs;

#### **Résolution 469-11-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'appuyer le projet présenté par monsieur Alain Gauthier afin de créer l'Association de baseball amateur des communautés rurales de la Montérégie et du Centre du Québec.

### **9.3 Embauche du coordonnateur ou de la coordonnatrice en loisir**

Considérant l'analyse des curriculum vitae reçus et des entrevues passées;

#### **Résolution 470-11-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher madame Émie Dupont-Courchaine à titre de coordonnatrice en loisirs et d'établir son salaire selon les modalités discutées à compter du 20 novembre 2012.

#### **9.4 Abri/pavillon (décompte progressif # 1)**

Considérant le dépôt du décompte progressif # 1 pour l'abri/pavillon;

##### **Résolution 471-11-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer à Construction Guévremont inc. le montant de 57,059.19\$, taxes incluses, représentant le décompte progressif # 1.

#### **9.5 Demande de l'école St-Pierre (gratuité de la salle communautaire)**

Considérant que l'école Saint-Pierre soumet une demande de gratuité de location et de ménage pour la salle du centre communautaire;

##### **Résolution 472-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de location et du service de ménage de la salle du centre communautaire pour l'école Saint-Pierre pour les événements suivants :

07 décembre 2012	salle communautaire	Marché de Noël
05 janvier 2013	chalet des loisirs	Collecte de bouteilles
21 février 2013	salle communautaire	Foire du livre
23 mars 2013	salle communautaire	Souper spaghetti

#### **9.6 Lettre de Constructions Dannick Chaput inc.**

Les élus prennent connaissance de la lettre de monsieur Dannick Chaput concernant la construction de l'abri/pavillon au terrain des loisirs.

Madame le Maire explique le dossier à l'assistance à l'effet que lors de la première demande de soumissions par voie d'invitation à divers entrepreneurs de Saint-Valérien-de-Milton, une seule soumission a été déposée soit celle de Construction Dannick Chaput inc. donc le montant excédait 18% de l'estimation de l'architecte. N'ayant aucune autre soumission afin de comparer les prix que seul l'estimé de l'architecte, le conseil a décidé suite à une recommandation des professionnels de la municipalité de ne pas adjuger l'unique soumission déposée. Afin de recevoir plus de soumissions, il a été décidé de retourner en soumission non pas par voie d'invitation cette fois-ci mais en soumission publique. Selon la loi, une fois la décision de ne pas retenir l'unique soumission déposée, le processus de soumission par voie d'invitation est clos. Par un appel d'offre en soumission publique, tous peuvent soumissionner puisque le deuxième appel d'offre a été publié dans la Pensée de bagot, le Courrier et SEAO.

De cet appel d'offre public, quatre compagnies ont déposé des soumissions. Malheureusement, le plus bas soumissionnaire n'était pas conforme car il lui manquait un document. La municipalité a dû prendre le deuxième soumissionnaire conforme malgré que le prix soit plus exhaustif. La Municipalité doit respecter les lois et règles en matière d'appels d'offres.

#### **9.7 Réparation des modules du skatepark**

Considérant la demande de la coordonnatrice en loisirs pour la réparation des modules de skatepark;

##### **Résolution 473-11-2012**



Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter 5 feuilles de polyboard à 109.38\$ chacune, taxes en sus, chacune chez Agri-Clé à Saint-Dominique.

## **10. AVIS DE MOTION**

### **10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2012-68 décrétant les taux de taxations et tarifications pour l'exercice financier 2013**

Monsieur Martin Carrier donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2012-68 décrétant les taux de taxations et de tarifications pour l'exercice financier 2013.

### **10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2012-67 modifiant le règlement 2010-33 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.**

Madame Noëlle Jodoin donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2012-67 modifiant le règlement 2010-33 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

## **11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

### **11.1 Adoption du règlement 2012-65 relatif aux animaux**

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

### **11.2 Adoption du règlement 2012-66 autorisant des travaux de réfection civils au barrage Georges-Maurice et autorisant un emprunt pour en acquitter une partie du coût**

#### **Résolution 474-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de retirer l'item 11.2 de l'ordre du jour.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 Lettre de madame Louise Meunier de Fondation Caramel**

Les élus ont pris connaissance de la lettre de madame Louise Meunier de Fondation Caramel relativement à la tenue de la session du comité consultatif d'urbanisme du 29 octobre 2012.

### **12.2 Offre de services de Laboratoire Environex**

Les élus prennent connaissance de l'offre de services du laboratoire Environex.

Considérant l'offre de services soumis en date du 31 octobre 2012 ;

Considérant l'économie prévue ;

#### **Résolution 475-11-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de laboratoire Environex en date du 31 octobre 2012 et ce pour une période de 3 ans 2013-2014-2015 et d'informer le laboratoire Biolab que la municipalité ne renouvellera pas leurs services au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **12.3 Réparation du camion incendie 8600, année 2005**

Considérant le rapport de constatations des dommages déposé par Rainville automobile (1975) inc ;

Considérant qu'il faut réparer le camion le plus tôt possible;

#### **Résolution 476-11-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au service de sécurité incendie une deuxième expertise auprès d'un autre garagiste.

*Monsieur Luc Tétreault se retire de la salle des délibérations déclarant qu'il a un intérêt pécuniaire.*

### **12.4 Ferme Ludrey (déneigement)**

Considérant que la municipalité utilise une fosse à purin désaffectée, propriété de Ferme Ludrey, à titre de réservoir d'eau en cas d'incendie ;

Considérant que le site doit être déneigé en tout temps pour avoir accès en cas d'urgence ;

Considérant les frais donnés aux autres propriétaires où sont situés les bornes sèches ;

#### **Résolution 477-11-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer un coût de 450\$ pour l'entretien d'hiver du chemin d'accès à la borne sèche sis sur la propriété de Ferme Ludrey.

*Monsieur Luc Tétreault reprend son siège à la table des délibérations.*

### **12.5 Lettre de madame Claire Laroche**

Considérant que les élus prennent connaissance d'une lettre formulée par madame Claire Laroche au sujet d'un montant de 50\$ chargé pour un déplacement inutile pour fosse septique du 698 Secteur Graveline;

#### **Résolution 478-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à l'entrepreneur Vaccum D.L., responsable de la vidange de fosses septiques, de nous démontrer par photos et nous justifier que les couverts de la fosse septique sis au 698 Secteur Graveline n'étaient pas assez dégagés avant de prendre une décision pour créditer le déplacement inutile au montant de 50\$.

### **12.6 Demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Valérien**

Considérant la demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Valérien invitant la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à renouveler son annonce dans le bulletin paroissial pour l'année 2013;

Considérant que la Municipalité a participé en 2012 en y insérant une annonce double à 100\$ ;

#### **Résolution 479-11-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler notre annonce dans le bulletin paroissial au montant de 100\$ pour l'année 2013.

#### **12.7 Demande de pose d'un luminaire de rue**

Les élus prennent connaissance d'une demande de monsieur Michel Poitras, représentant du Regroupement des Familles de la Terrasse Bellevue à l'effet d'implanter un luminaire de rue au coin du Chemin Saint-Dominique et de la Terrasse Bellevue.

Considérant que le chemin Saint-Dominique est sous juridiction du ministère des Transports ;

#### **Résolution 480-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de s'informer auprès du MTQ pour l'implantation de luminaires dans l'emprise du chemin Saint-Dominique à la hauteur de la terrasse Bellevue.

#### **12.8 Addenda modifiant les orientations gouvernementales en aménagement pour le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement**

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté, le 11 mai 2011, un addenda modifiant les orientations gouvernementales en aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vue de l'élaboration d'un Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que l'application de l'orientation numéro 10 a un effet de gel immédiat, irrévocable et pour une durée indéterminée sur tous les développements des périmètres urbains des 17 municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains, incluant le principal pôle de développement qu'est la ville-centre, Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que cet effet de gel aura un impact majeur sur tous les projets d'investissements résidentiels, commerciaux et industriels à la grandeur du territoire de la MRC des Maskoutains et des autres MRC dites péri-métropolitaines;

CONSIDÉRANT le rôle de la région maskoutaine comme capitale agroalimentaire du Québec où la Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale constitue le premier parc technologique exclusivement consacré au secteur du bioalimentaire en Amérique du Nord et où se concentrent notamment plus de 20 centres de recherches (agroalimentaires, biotechnologiques et pharmaceutiques), l'Université de Montréal (médecine vétérinaire) et l'Institut de technologie agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires s'inscrit en appui à la Stratégie gouvernementale de développement durable;

CONSIDÉRANT que la Stratégie gouvernementale de développement durable reconnaît et intègre les 16 principes qui guident l'action de l'administration publique en matière de développement durable et qu'un de ces principes, la subsidiarité, en particulier, s'applique directement à la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT que la Politique nationale de la ruralité (entente de partenariat rural intervenue entre le Gouvernement du Québec, Solidarité rurale du Québec, la Fédération Québécoise des Municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Association des Centres locaux d'emploi) met en évidence que le Québec a besoin d'une société forte et vivante lui permettant d'occuper l'ensemble de son territoire de façon dynamique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-07-199 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains en date du 11 juillet 2012;

#### **Résolution 481-11-2012**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de retirer l'orientation numéro 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à madame Pauline Marois, première ministre du Québec, à monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

#### **12.9 Mandat d'ingénieurs Secteur Leclerc**

Considérant que la rue Leclerc, la rue des Champs, qu'une partie des rues des pins et du Coteau sont en gravier ;

#### **Résolution 482-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la Firme EXP de nous soumettre une estimation des coûts de pavage sur la rue Leclerc, des Champs et parties des Pins et du Coteau en y identifiant les frais incidents plus taxes.

#### **12.10 Mandat consultant juridique**

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2012-54 décrétant une dépense et un emprunt de 2,915,000\$ pour effectuer des travaux de réhabilitation dans le rang 9, sans pose de bitume, et de pose de bitume sur les rangs 11, Grande Ligne et la rue Principale ;

Considérant que les soumissions pour les travaux identifiés sont de beaucoup en delà du règlement d'emprunt ;

Considérant que d'autres travaux peuvent être affectés par le solde du règlement d'emprunt 2012-54 ;

Considérant que l'article 7 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux permet d'affecter l'excédent à d'autres fins spécifiées dans un règlement subséquent, approuvé de la même manière qu'un règlement d'emprunt selon la loi qui régit la municipalité ;

### **Résolution 483-11-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Me Bernadette Doyon de la firme d'avocats Therrien, Couture afin de préparer le projet de règlement affectant le solde du règlement d'emprunt actuel.

### **12.11 Programmation révisée de la taxe d'accise**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

### **Résolution 484-11-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

### **Résolution 485-11-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inclure dans la programmation de la taxe d'accise les travaux suivants :

- A) Mise aux normes d'eau potable : travaux priorité 1 : 163,469.00\$
- B) Connaissance de l'état des conduites d'eau potable et d'eaux usées : travaux priorité 2 : 4,171.00\$
- C) Déplacement des courbes et nettoyage de fossés dans le rang 9, priorité 4 : 653,856\$

Et d'abroger la résolution 133-04-2012.

### **12.12 Comité de vigilance du gaz de schiste**

Messieurs Richard Goderre, André Jolicoeur et Hugues Bonenfant donnent un exposé concernant l'état où en est rendu le dossier sur les gaz de schiste. Demande est faite auprès de la Municipalité de prendre position en prenant des dispositions légales afin de protéger l'eau potable. Me Langelier a produit un règlement afin de protéger les points de captage d'eau en imposant des distances intitulé Règlement sur la qualité de l'eau pour d'autres municipalités. Le comité demande une rencontre avec leur avocat et la municipalité en comité restreint.

### **13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

Madame Gisèle Desourdy dépose un document au sujet d'une intervention des premiers répondants. Madame le Maire accuse réception.

### **14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT**

#### **Résolution 486-11 -2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H50.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 05 novembre 2012.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*